

Note n° 01-2021

28/04/2021

NOTE DE SERVICE

Objet : décision unilatérale pour l'augmentation générale des salaires 2021

En l'absence d'aboutissement des négociations nationales au niveau de notre branche professionnelle et conformément à l'information réalisée auprès du CSE lors de la réunion du 06 avril dernier, nous vous informons que le Président et la Direction a décidé unilatéralement d'appliquer une augmentation générale de 0,5 %.

Cette augmentation sera appliquée rétroactivement à compter de janvier 2021 et sera matérialisée sur les salaires de ce mois d'avril.

Un accord relatif à la revalorisation des barèmes de frais de déplacement (repas et indemnités kilométriques) est en cours de signature pour une application au 01 mars 2021. Il fera l'objet d'une information ultérieure.



Pierrick MARTIN

Directeur Général